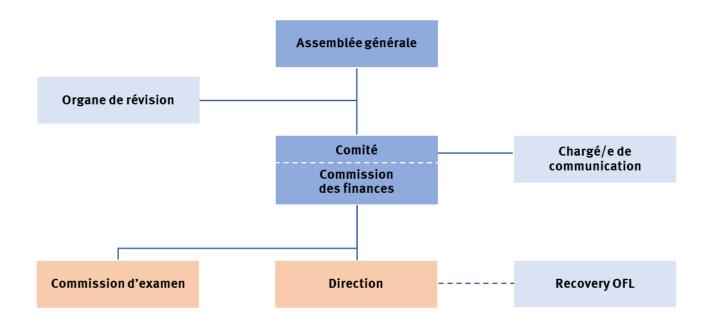
Organigramme de la CCL



Compétences selon les champs d'activité

Dans le Règlement d'organisation, le Comité a réglé l'organisation en détail et l'a structurée en fonction des tâches et des champs d'activité. Le tableau qui suit présente les compétences respectives dans la collaboration entre les organes, les autres corps et les mandataires.

Champs d'activité	Comité Commission des finances	Direction	Commission d'examen
Direction et planification stratégique	Haute direction, organisation, questions de fond, délégation, contrôle	Préparation et exécution	
Affaires courantes	Surveillance et contrôle	Tâches courantes, activités de séance et de commission, activités de communication et de marketing, conseils en matière financière, projets et tâches spéciales	
Examen des demandes	Règlement de la Commission d'examen, critères d'octroi	Administration des demandes, préparation des propositions, contrats, échange d'informations avec l'OFL et les organisations faîtières	Examen des propositions et modifications, décisions, rapport au Comité (procès- verbal)
Emission d'emprunts	Critères d'emprunt, autorisation cadre pour émettre des emprunts	Préparation et exécution de l'émission d'emprunts, contrats, présentation des rapports au Comité	
Gestion des prêts	Directives pour la gestion des risques, processus de notation (rating) examen des objets en nantissement	Vérification de la solvabilité et de l'objet, préparation des financements de conversion et des remboursements	
Gestion des positions problématiques	Analyse des risques, mesures	Administration, collaboration avec le Service central recovery OFL et exécution des décisions	
Comptabilité et placement des avoirs	Surveillance et contrôle, Manuel de comptabilité, Règlement des placements	Mise en œuvre et exécution	